

MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018

Date de la convocation : 04 avril 2018

Date d'affichage : 20 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 10

Le douze avril deux mille dix-huit à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Marie MILHAU, Maire.

Présents : Jean-Marie MILHAU, Roch CODOU, Vincent GRASSET, Patrice POUX, Yoan MAGE, Jean-Marc CULIOLI, Serge LEFEBVRE.

Absents : Michel DEPAULE, Alexandre JOUGLA

Absents excusés : Xavier PETIT

Pouvoirs : Xavier PETIT donne pouvoir à Patrice POUX

Secrétaire : Yoan Mage

OBJET : *Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal – assainissement* 2018-04/11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 8

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : *Le compte Administratif 2017 - Assainissement* 2018-04/12

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Roch Codou, vote le Compte Administratif Assainissement de l'exercice 2017 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses :

Prévu : **112 576,99**

Réalisé : **20 607,69**

Recettes :

Prévu : **111 721,40**

Réalisé : **54 704,14**

Fonctionnement

Dépenses :

Prévu : 61 047,86
Réalisé : 38 779,82

Recettes :

Prévu : 61 047,86
Réalisé : 35 202,34

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 81 374,85 Fonctionnement : 23 531,38 Résultat global : 104 906,23

Nombre de voix pour : 7 Nombre de voix contre : 0

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT - ASSAINISSEMENT 2018-04/13
--

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 8

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif du service assainissement fait apparaître :

- | | |
|--|-------------|
| • Un déficit de fonctionnement de : | 3 577,48 € |
| • Un excédent reporté de : | 27 108,86 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 23 531,38 € |
| • Un excédent d'investissement de : | 34 096,45 € |
| • Un excédent reporté de : | 47 278,40 € |
| Soit un excédent de financement de : | 81 374,85 € |

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DEFICIT	3 577,48 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	23 531,38 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	81 374,85 €

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - ASSAINISSEMENT 2018-04/14

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 8

Vu le projet du Budget Primitif 2018 - Assainissement transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

Après avoir présenté et étudié chaque chapitre inscrit au Budget Primitif Assainissement,

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter le Budget Primitif 2018 Assainissement.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide, l'adoption du Budget Primitif Assainissement de l'année 2018

- En dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 102 871,83 €
- En dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 57 373,96 €

OBJET : Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal 2018-04/15
--

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 8

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par le Receveur accompagné des états de

Soit un besoin de financement de : 8 287,57 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	129 143,72 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	8 287,57 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	120 859,15 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	26 608,57 €

OBJET:	Vote des taxes locales 2018	2018-04/18
---------------	------------------------------------	-------------------

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 8

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018.

Il explique que le produit assuré est de 97 648 euros et que pour équilibrer le budget communal, il serait souhaitable d'augmenter les taux de 2018.

Le produit attendu étant alors de 99 113 euros.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le vote des taux et propose les taux suivants :

Taxe d'habitation	09,67 %
Taxe sur le foncier bâti	16,06 %
Taxe sur le foncier non bâti	50,16 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes locales directes, décide de retenir les taux proposés ci-dessus pour l'année 2018 :

OBJET :	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018	2018-04/19
----------------	-------------------------------------	-------------------

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 8

Vu le projet du Budget Primitif 2018 transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

Après avoir présenté et étudié chaque chapitre inscrit au Budget Primitif,

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de voter le Budget Primitif 2018.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide, l'adoption du Budget Primitif de l'année 2018

- En dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 147 138,57 €
(dont 18 321,00 € de Reste à réaliser en recettes)
- En dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 327 185,43 €

Questions diverses :

Le maire fait un compte rendu des travaux en cours et à venir.

La séance est levée à 20H30

Prades sur Vernazobre le 12 avril 2018

Le Maire,

Jean-Marie MILHAU